



**SDIS  
TARN**  
Sapeurs-Pompiers

Envoyé en préfecture le 16/01/2016  
 Reçu en préfecture le 16/01/2016  
 Affiché le **16/01/2016**  
 ID : 081-288100019-20160118-2016\_92SL-AI

Service gestion des volontaires

**ARRÊTÉ**

Le président du conseil d'administration  
 du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en  
 qualité de sapeur-pompier  
 volontaire du sapeur 1ère classe  
 Régis DUBOIS du CIS GAILLAC

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
 partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
 centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
 volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de GAILLAC,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
 secours du Tarn,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Régis DUBOIS, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de  
 GAILLAC, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
 départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
 service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 16/01/2016

Le président du conseil d'administration  
 du SDIS



Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
 la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
 à compter de sa date de notification ou de publication.**